



Report d'audience à une demande de révision paiement pension alimentaire

Par **Potche**, le **10/01/2020** à **15:18**

Bonjour,rnrnrnJ'étais convoqué, à ma demande, aujourd'hui même au Tribunal de Grande Instance de mon département, devant le juge des affaires familiales.rnrnL'avocat de la partie adverse étant en grève, l'audience est reportée à la fin mars 2020.rnrnJ'avais initié ma requête fin septembre 2019, et convoqué pour le 10 janvier 2020.rnrnJ'ai demandé une révision de la pension alimentaire, suite à un bouleversement dans ma vie aussi bien professionnelle que privée. Je n'aurai pas la capacité financière de payer la pension alimentaire que je verse actuellement.rnrnJ'ai expliqué tout ceci à madame le juge... Et que par conséquent, je ne m'acquitterai plus de cette pension à compter du mois prochain.rnrnIl existe, une solution à mon problème, selon un avocat qui a refusé d'en dire plus...rnrnBien entendu, je n'ai pas la capacité financière de m'offrir le conseil d'un avocat.rnrnSi je pouvais être renseigner ici...rnJe vous en remercie par avance.rnrnrn

Par **VictoireGOTVictory**, le **25/06/2020** à **15:44**

Bonjour,rnrnFaites une demande d'aide juridictionnelle si vous n'avez pas les moyens. Un avocat sera désigné d'office pour vous aider.rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>rnrnBon courage !